



Julie Giorno
Avocat à la Cour

Julie Giorno est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) et titulaire d'un master de droit public. Avocat au Barreau du Val de Marne, elle dispose d'une expérience professionnelle en droit administratif de plus de dix ans, acquise en cabinets d'avocats, auprès de l'association France Terre d'Asile et au Conseil d'Etat. Elle est également russophone.

Elle a prêté serment en 2011 devant la Cour d'Appel de Paris et est titulaire d'une mention de spécialisation en droit public.



Convaincue que le monde des affaires publiques est un levier de croissance pour les opérateurs économiques locaux, Julie Giorno intervient régulièrement en tant qu'expert sur ces questions pour des think tank and do.

Julie Giorno - Avocat associé
Mention de spécialisation en droit public

Tél : +33 (0)1 60 49 94 28
Mail : julie.giorno@avocat.fr
www.giorno-avocat.com

Cabinet principal au Barreau du Val de Marne
14 bis, rue Jean-Baptiste Marty
94220 CHARENTON LE PONT

Cabinet secondaire au Barreau de l'Essonne
7, rue de la Croix Martre
91120 PALAISEAU



Auditoriums, salles de spectacles, ERP, ces projets sont soumis aux règles de la commande publique. Soyez accompagnés pour assurer votre réussite.

Julie Giorno
Avocat à la Cour

Cabinet d'avocat spécialisé en droit public

Commande publique

Urbanisme

Fonction publique

Constructions, routes, éclairage public, tous ces projets sont soumis aux règles de la commande publique. Faites-vous accompagner pour vous assurer que votre dossier est conforme et qu'il met en valeur vos compétences.

Un cabinet d'avocat spécialisé en droit public

Le Cabinet de Maître Julie Giorno, Avocat au Barreau du Val de marne, vous assiste tant en conseil qu'en contentieux dans les différents domaines du droit public tels que le droit de la commande publique, le droit de l'urbanisme, le droit de la fonction publique, les professions réglementées.

Ce qui anime notre cabinet, ce sont des valeurs :

Intégrité



Responsabilité



Réactivité



Enthousiasme



Notre cabinet est reconnu pour ses compétences en droit public. Toujours aux côtés de ses clients, le cabinet leur assure une maîtrise des risques, et leur apporte des conseils directement opérationnels.

Nos clients apprécient notre politique d'honoraires transparente car ils comprennent les diligences réalisées. Nous avançons ensemble.

3 bonnes raisons de choisir notre cabinet

1 Une approche concrète du droit public.

Votre entreprise répond à la commande publique ? Vous souhaitez vous concentrer sur votre expertise métier et déléguer le suivi de vos marchés publics ? Le cabinet de **Julie Giorno Avocat** accompagne les PME dans la passation et l'exécution de leurs marchés. Vous êtes un particulier et vous souhaitez défendre vos droits suite à un refus de permis de construire ? Le cabinet vous conseille en opportunité sur les possibilités qui s'offrent à vous.

2 Proactivité.

Le cabinet se rend disponible pour ses clients et est joignable facilement à tout moment de la progression de votre dossier. La structure à taille humaine permet à **Julie Giorno Avocat** de traiter en direct le dossier de chaque client, son secrétariat l'assiste dans sa mission.

3 Suivi et maîtrise des risques.

Connaissances et savoir-faire s'acquièrent et s'optimisent au sein de notre cabinet par l'expérience et la pratique régulière des principaux domaines de compétences. Nous disposons ainsi de tous les leviers pour obtenir des réponses aux sujets les plus spécifiques.



Marché de conception-réalisation d'un skate-park / aire de jeux urbains



Déclaration préalable, permis de construire, un accompagnement serein



Assurer un avancement de carrière juste

Marchés publics

Le cabinet **Julie Giorno Avocat** répond aux questions que vous vous posez :

- Mon entreprise a été évincée d'un marché public, quels sont mes recours ?
- Puis-je obtenir une indemnisation ?
- Puis-je contester la décision de rejet de mon offre de marché ?
- Quel est le délai de recours pour contester la décision d'attribution ?
- On m'impose des pénalités de retard ? Que dois-je faire ?

Urbanisme

Que vous soyez particulier ou entreprise, le cabinet **Julie Giorno Avocat** vous apporte des solutions :

- J'exploite un restaurant avec terrasse, quelles sont mes obligations ?
- Puis-je poser une enseigne publicitaire à l'entrée de l'agglomération ?
- La Mairie a refusé de me délivrer un permis de construire, puis-je faire un recours ?
- Mon voisin conteste le permis de construire qui m'a été délivré, comment puis-je me défendre ?
- J'ai obtenu un permis de construire et vais commencer les travaux. Dois-je faire venir un huissier ?

Fonction publique

Le cabinet **Julie Giorno Avocat** apporte conseil et assistance aux agents titulaires et contractuels de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière et répond à vos questions :

- J'ai été placé en disponibilité d'office, quels sont mes recours ?
- La collectivité m'a fait travailler pendant 15 ans comme contractuel, est-ce légal ?
- Je vais prendre ma retraite mais il y a des erreurs dans mon décompte de carrière, que faire ?
- Quels sont mes recours suite à une exclusion temporaire ?